ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PEA

Question écrite n° 44830

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la situation des actionnaires minoritaires du Credit foncier de France qui on tout lieu d'etre insatisfaits du prix (70 francs par action) de l'OPA. Un certain nombre d'entre eux, qui ont depose ces actions sur un PEA et ne peuvent deduire les moins-values, considerent que l'Etat a une part de responsabilite importante dans les difficultes que rencontre actuellement le Credit foncier de France (reforme Perissol, etc.). Il voudrait savoir si le Gouvernement accepterait que ces actionnaires puissent transferer ces actions CFF de leur PEA vers leur compte courant pour qu'ils beneficient, exceptionnellement, de moins-values.

Données clés

Auteur : M. Gest Alain
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44830
Rubrique : Epargne
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5854